



**PROFILS DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE – MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HYDRO-QUÉBEC**

**Approuvé par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec le  
13 novembre 2009 – Révision 14 novembre 2014**



## **PROFILS DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HYDRO-QUÉBEC**

Le présent document décrit les profils de compétence et d'expérience recherchés pour le Conseil d'administration d'Hydro-Québec.

### **QUALIFICATIONS PRÉALABLES :**

- Fonction qui ne place pas l'administrateur en situation de conflit d'intérêt.
- Engagement à respecter les exigences de divulgation et les obligations de rendre compte prescrites par les lois, règlements et politiques régissant Hydro-Québec.
- Engagement à investir le temps nécessaire dès le départ pour acquérir une solide connaissance des particularités de fonctionnement d'Hydro-Québec ainsi que de ses enjeux et défis ; engagement à consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil et à ses comités.
- Une expérience pertinente comme administrateur ou dirigeant de sociétés est souhaitable.

*Note : La Société favorise qu'un maximum de membres se qualifient comme administrateurs indépendants tel qu'il est déterminé par le gouvernement et que soit adéquatement reflétée la représentativité régionale.*

### **REQUIS DE TOUS LES MEMBRES :**

- Avoir l'aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre les enjeux énergétiques, économiques et sociaux reliés aux activités de la Société.
- Avoir un haut niveau d'intégrité, d'éthique et de probité.
- Avoir une expérience de gestion.
- Avoir un jugement éclairé pour être en mesure d'analyser et comprendre des situations ou problèmes complexes, de tenir compte du point de vue des diverses parties intéressées de façon impartiale, et donner des conseils judicieux et réfléchis
- Avoir un esprit d'équipe permettant de travailler à l'avancement des travaux du conseil.
- Ne pas hésiter à prendre des décisions difficiles lorsqu'elles sont nécessaires et accepter d'être le seul à défendre une idée.
- Être en mesure de participer activement aux travaux du conseil.

**REQUIS POUR LE CONSEIL *PRIS DANS SON ENSEMBLE* :**

- Compétences et expérience dans les domaines suivants :
  - Secteur public
  - Secteur privé
  - Énergie
  - Gestion et Ressources humaines
  - Compétences financières
  - Droit
  - Commerce et Marketing
  - Communications et Affaires gouvernementales
  - Ingénierie et Technologie
  - Environnement
  - Vérification financière, systèmes de contrôle et optimisation des ressources
  - Planification stratégique
  - Connaissance dans l'exécution et le financement de grands projets d'infrastructures
  - Connaissances dans les domaines d'activités à forte intensité de capital